

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de membres
présents ou représentés : 21

Date de la convocation :
18 mars 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 07 avril à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 18 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-1-2-29 Approbation du compte administratif 2024 et proposition d'affectation du résultat de l'Accueil de jour

Présents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame GAILLARD Elisabeth,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2025 D 7 1 2 29

Objet : Approbation du compte administratif 2024 et proposition d'affectation du résultat de l'Accueil de jour*Service émetteur : Accueil de jour**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

Monsieur le Président de séance présente au Conseil d'Administration le compte administratif 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Emploi ou Déficit	Ressources ou Excédent
Résultat reporté (N-1) 2023				
Réalisation de l'exercice 2024	216 729,96 €	191 529,10 €		
Résultat de l'exercice 2024	25 200,86 €			
Résultat cumulé 2024	25 200,86 €			

Le Président de séance PROPOSE d'imputer le déficit de fonctionnement de **– 25 200,86 €** :

- au compte 119 – report à nouveau déficitaire pour un montant de **25 200,86 €**.

Monsieur le Président de séance propose de communiquer au service compétent de l'ARS Occitanie le compte Administratif 2024 et la proposition d'affectation du résultat.

Le conseil d'Administration,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Approuve à l'unanimité le compte Administratif 2024 et la proposition d'affectation du résultat et propose de les communiquer au service compétent de l'ARS Occitanie.

AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou, en son absence, Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 07 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS



Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 11 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 11 AVR. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr